

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2024 - (N° 1285)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF39

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard,
M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Renault, Mme Roy,
M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport établissant une trajectoire annuelle de réduction de la contribution française au budget de l'Union européenne cohérente avec les efforts exigés par la mise en œuvre du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour la période 2025-2029, le Gouvernement fixait sa stratégie pluriannuelle des finances publiques 2026-2029. Dans celle-ci, le déficit public serait réduit de 2,6 points de PIB entre 2026 et 2029 (4,6 % de déficit en 2026 ; 4,1 % de déficit en 2027 ; 3,4 % de déficit en 2028 et 2,8 % de déficit en 2029).

Entre 2026 et 2029, l'effort cumulé sur la dépense publique représenterait 110 milliards d'euros, dont 40 milliards dès l'année prochaine. Le redressement des comptes publics rend impératif la réalisation d'économies substantielles : à ce titre, il est plus qu'étonnant que la trajectoire du prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne soit en hausse pour la même période.

La note d'analyse de l'exécution budgétaire 2024 de la Cour des comptes consacrée à ce poste budgétaire relève que « le PSR-UE devrait connaître une hausse significative dans les trois prochaines années. Dès 2025, celui-ci est attendu à 23,1 Md€, puis 30,4 Md€ en 2026 et 32,4 Md€ en 2027, soit près de 10 Md€ supplémentaires en trois ans » (P. 6 de la NEB). Cette hausse significative du PSR-UE serait aggravé, dès 2028, par le paiement des échéances liées à Next Generation EU (le plan de relance européen lancé en 2020). Cela représenterait un coût total de 75 milliards d'euros pour la France, à raison de 2,5 milliards par an.

Le montant de la contribution totale de la France au financement de l'Union européenne (PSR-UE + droits de douanes perçus au niveau national pour le compte de l'Union) s'élève, en 2024, à 24,2 milliards d'euros. Selon les prévisions de la Cour, ce montant grimperait à 34.6 milliards d'euros en 2027. La trajectoire de redressement des comptes publics du pays est incompatible avec les prévisions haussières de la contribution de la France au budget de l'Union européenne.

Notre pays étant contributeur net et finançant les rabais des autres pays membres, il est plus que légitime que soit réalisé un effort substantiel sur ce poste budgétaire ô combien coûteux pour nos finances.

Tandis que le Gouvernement exige des Français qu'ils se serrent la ceinture et réalisent des efforts, nous ne pouvons pas accepter que le montant alloué au budget de l'UE continue de grimper. Cet amendement propose donc la remise au Parlement d'un rapport établissant une trajectoire annuelle de réduction de la contribution française au budget de l'Union européenne cohérente avec les efforts exigés par la mise en œuvre du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029.